

Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
17 janvier 2023	9	0	1	2	0

Vote(s) pour : 10
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 23 janvier 2023

Sous la présidence de Madame Rachel BURGUY Présidente du SERM

Point n° 4 : Modification de la liste des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Le Comité Syndical

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1413-1,

CONSIDERANT l'obligation pour le Syndicat des Eaux de la Région Messine de disposer d'une commission consultative des services publics locaux,

DECIDE

- **DE DESIGNER** comme membre de la CCSPL :

- Monsieur Philippe RICAÏL en remplacement de Monsieur Jean-Marc LEMALE en tant que suppléant de Madame Danielle STEIN

La Présidente du SERM



Rachel BURGUY